

## Séance du 05 Mai 2015

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
11	8	9

L'an deux mille quinze, le cinq du mois de mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-GIRONS-EN-BEARN régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Pierre LAFARGUE, Maire et Président de séance.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 27 mars 2015
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Délibération n°20150505-01: Décision Modificative Dépenses Imprévues
- Délibération n°20150505-02: Electrification rurale Programme FACE AB DUPIN
- Questions Diverses

#### 1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2015 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

#### 2) Décision Modificative Dépenses imprévues (délibération n° 20150505-01)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget primitif 2015 appelle des observations de la part du service du contrôle de légalité de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

En effet, il relève l'inscription d'une somme de 12 184.37€ à l'article 022, « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement. Ce montant représente 7.60% des dépenses réelles de la section. Il nous rappelle que le montant maximum autorisé des dépenses imprévues est fixé à 7.50% des dépenses réelles de la section, conformément aux dispositions de l'article L2322-1 du code général des collectivités territoriales.

En conséquence, il y a donc lieu de modifier cette inscription par le biais d'une décision modificative.

Après avoir écouté Monsieur le Maire dans toutes ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

**DECIDE** d'effectuer les changements ci-dessous :

Article	Libellé	Montant des dépenses	Montant des recettes
022	Dépenses imprévues	- 2000.00€	
61522	Entretien bâtiments	+ 2000.00€	

**PRECISE** que le budget primitif est équilibré en dépenses et en recettes.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le .....

Et de la publication le .....

Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le .....

Le Maire

**Pierre LAFARGUE**

Séance du 27 mars 2015

3) Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les dossiers de subventions pour les dossiers Cimetière et Salle ont été déposés le 13 janvier 2015. Mais suite à ce dépôt, le service de la Préfecture chargé d'étudier les dossiers nous a adressés un courrier le 19 janvier en nous demandant des pièces complémentaires. Nous avons commencé à rassembler ces documents. A ce jour, nous sommes toujours en attente du devis de l'électricien. Le 24 avril, nous avons reçu un courrier de la Préfecture nous informant que nos 2 dossiers étant incomplets, nos projets n'ont pas été présentés à la programmation 2015. Les pièces complémentaires auraient du être déposées avant le 06/02/2015. Nos projets seront donc présentés à la commission de 2016. Il n'y aura donc pas de travaux en 2015.

4) **Electrification Rurale – Programme « FACE AB (Extension Souterraine) 2015 »**  
**Approbation du projet de financement de la part communale – Affaire n°15 EX010**  
*(délibération n° 20150505-02)*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation DUPIN Aude / TRENTIN**

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise BOUYGUES ENERGIE SERVICES (Urrugne)

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Electrification Rurale « FACE AB (Extension souterraine) 2015», propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

• montant des travaux TTC :	7 980.61€
• actes notariés	300.00€
• assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	798.06€
• frais de gestion du SDEPA	<u>332.53€</u>
<b>TOTAL</b>	<b>9 411.20€</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

• Participation du FACE	6 092.45€
• TVA préfinancée par SDEPA	1 463.11
• Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	1 523.11€
• Participation de la commune aux frais de gestion ( <i>à financer sur fonds libres</i> )	<u>332.53€</u>
<b>TOTAL</b>	<b>9 411.20€</b>

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le .....



Et de la publication le .....

Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le .....

Le Maire

**Pierre LAFARGUE**

**5) Questions diverses**

- Electricité : Les résidents ayant du 36kva peuvent s’ouvrir la concurrence.
- PPI Espaces Publics de la Communauté de Communes Lacq-Orthez : nous devons recenser les projets pour l’année 2015 avant le **29 mai 2015**. Exemple pour Saint-Girons :Rénovation combinée de l’éclairage public.
- La fête des Mère aura lieu le samedi 30 mai 2015 à 18h30

*Plus aucune question n’étant inscrite à l’ordre du jour ni appelée des membres du Conseil Municipal, la séance est levée à 22h30.*

La présente séance comprend **2** délibérations numérotées **20150505-01 à 20150505-02**

N° délibérations	Objet
20150505-01	<u>Finance</u> : Décision Modificative Dépenses Imprévues
201505057-02	<u>Finance</u> : Electrification Rurale – Programme « FACE AB (Extension Souterraine) 2015 » - Approbation du projet de financement de la part communale – Affaire n°15 EX010

**TABLEAU DES SIGNATURES**

<b>Agnès AMARDEIL</b>	
<b>Magali BAYLION</b>	
<b>Serge CESCOSSE</b>	
<b>Michel COLLIN</b> <i>a donné procuration à Guillaume LABORDE</i>	
<b>Béatrice DUBROCA</b>	
<b>Guillaume LABORDE</b>	
<b>Patrick LAFARGUE</b>	
<b>Pierre LAFARGUE</b>	
<b>Hubert VALLOIS</b>	

